



VERBAL

1. OUVERTURE ET PARTICIPATION  
*Résolution 156-12/2024*

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par R. WILLS et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la réunion ordinaire de la municipalité de Thorne tenue le mardi 10 décembre 2024, à 19h00 dans le canton de Thorne, sous la direction du maire, Karen Kelly, est ouverte.

ADOPTÉ

Présents sont Robert Wills, Robert Blaskie, Norma Charrette, Jammie-Lee Coursol, Marsha Bean, Deborah Stafford

Étaient également présents à la réunion : la directrice générale STACY LAFLEUR

2. VISITEURS / PÉRIODE DE QUESTIONS

Brian Langemeyer, Marjorie Pasch, Jill McBane, Charlie Taylor, Marlene Pasch, Karen McIsaac, Dwight et Christine Prophet, Samantha Renaud, Christine Anderson, John Ward

M. Langemeyer s'est renseigné sur la nécessité d'un permis de brûlage, tandis que Mme Anderson a exprimé ses inquiétudes concernant le processus d'évaluation.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
*Résolution 157-12/2024*

Il est proposé par M. BEAN, appuyé par D. STAFFORD et résolu à l'unanimité ;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes;

# 5 3) Règlement concernant des gros conteneurs

# 22 1) Couverture cellulaire

2) Téléphones

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2024  
*Résolution 158-12/2024*

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par N. CHARETTE et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 12 novembre 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

5. AGENT D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

1) *Rapport – Kathleen Gauthier*

- Permis délivrés : 4
- Permis envoyés au service d'évaluation de la MRC pour inspection : 6
- Lotissements : 3 complétés et envoyés au géomètre
- Réponse aux demandes de renseignements par téléphone, par courrier électronique et lors de visites en personne
- A effectué 9 visites sur site pour :
  - S'assurer que le travail a été terminé et évaluer les propriétés pour l'abattage des arbres.
- Remise en main propre d'un premier avis pour un problème de nuisance : Objets trop près de la voie municipale gênant les opérations de déneigement.
- J'ai étudié les règlements administratifs pertinents et d'autres informations pertinentes requises dans le rôle d'agent des règlements.
- J'ai participé à des webinaires surs :
  - Permis de piscine et application de la Loi sur les ingénieurs.

2) *Plan cadastral*

*Résolution n° 159-12/2024*

**ATTENDU QU'** un plan cadastral a été reçu;

**ATTENDU QUE** l'agent des règlements municipaux de Thorne a examiné le plan cadastral des lots décrits dans la description technique fournie par Hubert Carpentier, arpenteur, sous le procès-verbal # 19383, daté du 19 novembre 2024;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par N. CHARETTE appuyé par J. COURSOL et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la municipalité de Thorne approuve le plan cadastral tel que présenté.

ADOPTÉ

**ATTENDU QU'** un plan cadastral a été reçu;  
**ATTENDU QUE** l'agent des règlements municipaux de Thorne a examiné le plan cadastral des lots décrits dans la description technique fournie par Hubert Carpentier, arpenteur, sous le procès-verbal # 19443, daté du 6 décembre 2024;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par R. WILLS, appuyé par M. BEAN, et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la municipalité de Thorne approuve le plan cadastral tel que présenté.

ADOPTÉ

3) Règlement Conteneurs  
La conseillère J. Coursol a demandé si l'agente d'exécution des règlements pouvait revoir la réglementation concernant l'entreposage de grands conteneurs sur les propriétés privées et envisager de limiter la quantité autorisée.

6. COMITÉ DE LA ROUTE

1) *Rapport – Conseiller R. Blaskie*

Lors de la récente tempête de neige, les deux camions de notre entrepreneur en déneigement sont tombés en panne le même jour. Pour assurer le déneigement en temps opportun et maintenir la sécurité routière, le contremaître routier est intervenu pour participer aux efforts de déneigement. Cette réponse collaborative a permis de minimiser les perturbations et d'assurer que les services essentiels ont été maintenus pendant la tempête.

Le camion à benne basculante est actuellement hors service. Erwin sera chargé d'identifier le problème afin de déterminer les réparations nécessaires. Des mises à jour sur l'état du camion seront fournies une fois le problème diagnostiqué.

7. COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

1) *Rapport – Conseiller R. Wills*

La séparation des déchets organiques des ordures ménagères devient obligatoire, pour des raisons à la fois économiques et environnementales. De nombreux habitants de Thorne gèrent déjà leurs déchets alimentaires de manière autonome grâce au compostage, et on espère que d'autres adopteront des pratiques similaires. Pour faciliter cette transition, des citoyens engagés partagent des informations sur des techniques simples de compostage domestique.

Les développements récents dans les municipalités voisines mettent en évidence des stratégies potentielles pour la gestion des déchets organiques. Alleyn & Cawood a mis en place un système de collecte porte-à-porte qui comprend les ordures ménagères, le recyclage et les matières organiques. Notamment, ils collectent les matières organiques à Otter Lake à l'aide d'un camion à bennes multiples, et la station de compostage de Kazabazua est idéalement située près du lac Danford.

Il est intéressant de noter qu'Alleyn & Cawood prévoit d'établir sa propre usine de compostage à l'avenir. Cela indique qu'un programme de collecte des matières organiques en porte-à-porte pourrait être plus réalisable qu'on ne le pensait, même pour les municipalités confrontées à des contraintes financières.

Bien que les détails opérationnels du financement de cette initiative par Alleyn & Cawood restent flous, ils sont impressionnants compte tenu des défis financiers auxquels ils sont confrontés, notamment en ce qui concerne les taxes foncières et les parts de la MRC. Leur modèle démontre que des solutions innovantes et une planification stratégique peuvent aider à surmonter les obstacles financiers perçus.

Thorne peut s'inspirer des municipalités voisines dans sa transition vers le tri obligatoire des déchets organiques. Bien que le compostage domestique reste une solution privilégiée par de nombreux résidents, l'exploration d'options de collecte et de traitement centralisées pourrait offrir des avantages plus larges. L'observation continue des progrès d'Alleyn & Cawood fournira des informations précieuses sur la viabilité et la durabilité de tels programmes.

8. COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1) *Rapport – Conseiller N. Charette*

Aucun rapport ce mois-ci

9. COMITÉ DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

1) *Rapport – Conseillère M. Bean*

Depuis ce mois-ci, notre ligne de crédit s'élève à 440 000 \$, ce qui représente une légère réduction par rapport au mois précédent. Les principales dépenses de cette période comprennent :

Battleshield : 5 703 \$

Ministre du Revenu (Remise) : 7 904 \$

Paieement de la niveleuse John Deer : 6 453 \$

Veillez noter que le solde du prêt du niveleur est de 217 000 \$.

2) RÉUNION BUDGÉTAIRE

**Résolution n° 161-12/2024**

**ATTENDU QU'** une réunion budgétaire a eu lieu le 3 décembre 2024 avec le comptable pour examiner et discuter des projections et des plans financiers pour l'exercice à venir ;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire de présenter le budget proposé au public dans un souci de transparence ;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par D. STAFFORD, appuyé par J. COURSOL et résolu à l'unanimité ;

**QU'** une réunion budgétaire publique soit prévue pour présenter le budget pour 2025.

**QUE** la réunion se tienne le mercredi 18 décembre à 17 heures.

**QUE** les avis de la réunion soient publiés par les canaux appropriés, y compris le site Web municipal, les babillards et la page Facebook, afin d'assurer une sensibilisation adéquate du public.

ADOPTÉ

10. COMITÉ DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

1) *Rapport – Conseillère J. Coursol*



**Résolution 162-12/2024**

**ATTENDU QU'** une demande de don a été reçue de l'école primaire d'Otter Lake (Pavillon Petits-Ponts-St. Marie) pour leur dîner de Noël communautaire pour les élèves et les membres de leur famille ;  
**ATTENDU QUE** les étudiants de Thorne fréquentent également cette école ;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par N. CHARETTE et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le conseil fera un don de 150,00 \$ pour ce projet.

ADOPTÉ

15.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT**

**1) GESTION INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE THORNE**

**Résolution 163-12/2024**

**ATTENDU QUE** un avis de motion pour l'adoption du règlement de gestion interne des réunions a été donné le 12 novembre 2024;

**ATTENDU QUE** le conseil a examiné et discuté le projet de règlement lors de ses réunions;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par D. STAFFORD et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Thorne adopte par la présente le règlement sur la gestion interne des réunions tel que présenté.

ADOPTÉ

**2) POLITIQUE SUR LES VOLS DANS LES INSTALLATIONS MUNICIPALES.**

**Résolution 164-12/2024**

**ATTENDU QUE** un avis de motion pour l'adoption de la politique sur le vol dans les installations municipales a été donné le 12 novembre 2024;

**ATTENDU QUE** le conseil a examiné et discuté la politique proposée lors de ses réunions;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par M. BEAN, appuyé par N. CHARETTE et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Thorne adopte par la présente la politique sur le vol dans les installations municipales telle que présentée.

ADOPTÉ

**3) PRÉVENTION ET GESTION DES FRAUDES MUNICIPALES**

**Résolution 165-12/2024**

**ATTENDU QUE** un avis de motion pour l'adoption de la politique sur la prévention et la gestion des fraudes municipales a été donné le 12 novembre 2024;

**ATTENDU QUE** le conseil a examiné et discuté la politique proposée lors de ses réunions;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par R. WILLS, appuyé par R. BLASKIE et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Thorne adopte par la présente la politique municipale de prévention et de gestion de la fraude telle que présentée.

ADOPTÉ

**4) CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE.**

**Résolution 166-12/2024**

**ATTENDU QUE** un avis de motion visant l'adoption de la politique de contrôle et de suivi budgétaire a été donné le 12 novembre 2024;

**ATTENDU QUE** le conseil a examiné et discuté la politique proposée lors de ses réunions;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par D. STAFFORD, appuyé par M. BEAN, et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Thorne adopte par la présente la politique de contrôle et de suivi budgétaire telle que présentée.

ADOPTÉ

**5) DIRECTIVE RELATIVE À L'EMPLOI D'UNE LANGUE AUTRE QUE LA LANGUE OFFICIELLE**

**Résolution 167-12/2024**

**ATTENDU QUE** un avis de motion visant l'adoption de la directive relative à l'emploi d'une langue autre que la langue officielle a été donné le 12 novembre 2024;

**ATTENDU QUE** le conseil a examiné et discuté la politique proposée lors de ses réunions;

**POUR CES RAISONS**

Il est proposé par R. WILLS, appuyé par R. BLASKIE et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Thorne adopte par la présente une directive relative à l'utilisation d'une langue autre que la langue officielle, telle que présentée.

**ADOPTÉ**

**6) NIVELLEMENT DES CHEMINS PRIVÉES**

**Résolution 168-12/2024**

**ATTENDU QUE** un avis de motion pour l'adoption de la politique de nivellement des chemins privés a été donné le 12 novembre 2024;

**ATTENDU QUE** le conseil a examiné et discuté la politique proposée lors de ses réunions;

**POUR CES RAISONS**

Il est proposé par D. STAFFORD, appuyé par J. COURSOL et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Thorne adopte par la présente la politique de nivellement des routes privées telle que présentée.

**ADOPTÉ**

**7) GESTION DES CONTRATS**

**Résolution 169-12/2024**

**ATTENDU QUE** un avis de motion pour l'adoption du règlement de gestion contractuelle a été donné le 12 novembre 2024;

**ATTENDU QUE** le conseil a examiné et discuté la politique proposée lors de ses réunions;

**POUR CES RAISONS**

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par R. BLASKIE et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Thorne adopte par la présente le règlement de gestion contractuelle tel que présenté.

**ADOPTÉ**

16. **MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE – DEMANDE DE CONTRIBUTION**

**Résolution 170-12/2024**

**ATTENDU QUE** L'aréna de Shawville est géré par la municipalité de Shawville depuis de nombreuses années, offrant un espace communautaire vital pour les activités récréatives telles que le patinage, le hockey et le patinage artistique;

**ATTENDU QUE** l'aréna est un espace de rassemblement pour les résidents de plusieurs municipalités, dont Thorne, Bristol et Clarendon, et ne se limite pas aux résidents de Shawville;

**ATTENDU QUE** les dépenses opérationnelles de l'aréna ont augmenté, ce qui exerce une pression financière supplémentaire sur sa gestion ;

**ATTENDU QU'** en 2024, la municipalité de Thorne a versé 687,50 \$ en frais d'utilisation pour les enfants utilisant l'aréna, et la municipalité de Clarendon a accepté de verser une contribution forfaitaire annuelle pour soutenir l'aréna ;

**POUR CES RAISONS**

Il est proposé par M. BEAN, appuyé par D. STAFFORD et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Thorne envisage de verser une somme forfaitaire annuelle de 1 000,00 \$ pour aider aux dépenses de fonctionnement de l'aréna de Shawville en remplacement du système actuel de frais d'utilisation;

**ADOPTÉ**

17. **SITE WEB**

**Résolution n° 171-12/2024**

**ATTENDU QUE** la municipalité a été informée par un tiers que le concepteur Web actuel n'est plus disponible pour gérer le site Web municipal;

**ATTENDU QUE** le maintien du contenu et des fonctionnalités du site Web municipal est essentiel pour une communication efficace avec les résidents;

**ATTENDU QUE** Calumet Media a été engagé pour former la directrice générale à l'utilisation de la plateforme Wix, permettant la gestion interne et les mises à jour du contenu du site Web ;

**ATTENDU QUE** Calumet Media assumera la responsabilité de la gestion des paiements liés à l'hébergement du site Web et au nom de domaine.

**ATTENDU QUE** Calumet Media facturera un supplément de 10 % sur le total des coûts d'hébergement et de domaine, soit environ 45 \$ US plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** Calumet Media fournira un soutien téléphonique gratuit pour les demandes générales. Pour les tâches complexes, un tarif de 100 \$/heure s'appliquera, avec une certaine flexibilité sur la façon dont les heures sont calculées pour les petites tâches.

**POUR CES RAISONS**

Il est proposé par M. BEAN, appuyé par D. STAFFORD et résolu à l'unanimité ;

**QU'** une lettre de résilience sera envoyée au concepteur Web actuel pour reconnaître ses contributions passées et l'informer officiellement de la transition.  
**QUE** la municipalité accepte formellement la proposition de Calumet Media de prendre en charge les services de gestion du site Web.

ADOPTÉ

18.

SQ  
**Résolution n° 172-12/2024**

**ATTENDU QUE** que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;  
**ATTENDU QUE** que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables ;  
**ATTENDU QUE** que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 % ;  
**ATTENDU QUE** que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025 ;  
**ATTENDU QUE** que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 % ;  
**ATTENDU QUE** que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités ;  
**ATTENDU QUE** les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine ;  
**ATTENDU QUE** la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités ;  
**ATTENDU QUE** que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec ;  
**ATTENDU QUE** que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

POUR CES RAISONS

Il est proposé par M. BEAN, appuyé par J. COURSOL, et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la municipalité de Thorne demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

**QU'** une copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉ

19.

CHEMIN GARNER  
**Résolution n° 173-12/2024**

**ATTENDU QU'** un mandat a été donné à la firme d'arpenteurs-géomètres Alary St-Pierre & Durocher pour la préparation d'une description technique de parties des lots 3 781 009 et 3 781 010 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Pontiac, lesdits lots étant mieux connue comme étant une partie du chemin Garner ;  
**ATTENDU QU'** une copie vidimée de la description technique portant le numéro 19406 des minutes de Hubert Carpentier a été déposée au bureau municipal le 4 décembre 2024 ;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par R. BLASKIE et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le préambule fasse partie de cette résolution ;  
**QUE** ce Conseil approuve la description technique portant le numéro 19406 des minutes de Hubert Carpentier telle que déposée ;  
**QUE** l'assiette du terrain est déterminée conformément à cette description ;  
**QUE** deux avis de publication seront diffusés dans un journal diffusé sur le territoire afin de procéder à la municipalisation d'une partie du chemin Garner.

ADOPTÉ

20.

TERMINAL INTERACT  
**Résolution n° 174-12/2024**

**ATTENDU QUE** de plus en plus de résidents demandent la possibilité d'utiliser leur carte de débit pour payer ;

**ATTENDU QUE** Clover, affiliée à la Banque Nationale, offre une offre promotionnelle pour l'achat d'un terminal à 185 \$ au lieu de 900 \$, avec des frais mensuels de 10 \$ et un coût de 0,07 \$ par transaction de débit;

**POUR CES RAISONS**

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par R. BLASKIE et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le conseil approuve l'achat du terminal Clover selon les termes de cette offre spéciale pour faciliter les paiements par carte de débit pour les résidents.

**ADOPTÉ**

21. **RAPPORT DU MAIRE**

*Rapport – K. Kelly*

Des discussions supplémentaires ont eu lieu concernant le processus d'évaluation afin d'assurer clarté et alignement avec les objectifs pour 2025.

Les dates clés du calendrier 2025 ont été finalisées, mettant en évidence les événements et échéances importants. La structure de rémunération pour le personnel électoral en 2025 a été examinée et discutée afin de garantir une compensation équitable.

Des mises à jour ont été fournies concernant la vente pour taxes foncières à Portage, incluant son statut et les prochaines étapes.

L'autorité de signature a été officiellement accordée à T. Lafleur, assurant une efficacité opérationnelle.

Annie a présenté le rapport financier, offrant un aperçu de la situation financière actuelle de la municipalité et des dépenses récentes.

Les contributions de Clarendon ont été allouées pour soutenir les initiatives de loisirs à Shawville.

Un financement a été discuté et désigné pour un projet culturel à venir visant à renforcer l'engagement communautaire.

Des opportunités de subventions pour soutenir les activités hivernales ont été explorées, dans le but d'améliorer les programmes saisonniers pour les résidents.

Un plan d'adaptation aux inondations a été abordé, se concentrant sur des stratégies visant à atténuer les risques et à améliorer la préparation face à d'éventuels événements d'inondation.

Cette réunion a couvert des sujets clés essentiels à la planification et aux besoins opérationnels de la municipalité pour 2025, garantissant un alignement avec les objectifs communautaires et administratifs.

22. **DIVERS**

1) Couverture cellulaire

***Résolution n° 175-12/2024***

**ATTENDU QUE** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et les visiteurs;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socio-économique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution essentielle à la pénurie de main-d'œuvre;

**ATTENDU QUE** des services cellulaires fiables sont essentiels pour assurer l'accès à l'information, aux services de santé et aux interventions en matière de sécurité publique, et qu'une mauvaise couverture compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, en particulier dans les situations d'urgence nécessitant une réponse rapide des premiers intervenants ;

**ATTENDU QUE** la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des tours et l'interdiction de l'exclusivité des sites, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

**ATTENDU QUE** cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre prestataire en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec et le CRTC accordent des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture de la région;

**ATTENDU QUE** malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires au Québec, l'utilisation exclusive de ces tours par un seul FSC limite l'accès aux autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

**POUR CES RAISONS**

Il est proposé par D. STAFFORD, appuyé par J. COURSOL et résolu à l'unanimité ;

**DE** demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau Parti démocratique du Canada et au Bloc Québécois : D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour toutes les entreprises de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils sont situés;

**DE** transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, chargé de réaliser l'engagement du gouvernement d'offrir le service cellulaire sur l'ensemble du territoire habité au cours du présent mandat;

**DE** transmettre une copie de cette résolution aux administrateurs des entreprises de télécommunications, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

**ADOPTÉ**

2) Services téléphoniques

***Résolution n° 176-12/2024***

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une proposition de WePc concernant un système téléphonique VOIP ;

**ATTENDU QUE** ce nouveau système entraînerait des économies annuelles d'environ 1 500 \$;

MALGRÉ CES RAISONS

Il est proposé par D. STAFFORD, appuyé par J. COURSOL et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la municipalité ne procédera pas à la conversion au nouveau système téléphonique VOIP pour le moment car le contrat actuel avec Télébec prend fin en janvier 2027 et une résiliation anticipée nécessiterait des frais d'annulation d'environ 3 000 \$;

ADOPTÉ

22. PAIEMENT DES FACTURES  
**Résolution 177-12/2024**

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par D. STAFFORD et résolu à l'unanimité ;

**QUE** les factures totalisant 183 412.76 \$ soient payées.

Je, soussigné, STACY LAFLEUR, directeur général de la municipalité de Thorne, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les dépenses énumérées ci-dessous.

9231-6082 Québec inc.	2 185,90 \$	Hydro Qc	2 243,41 \$
9828745 – Mc Grimmon	631,70 \$	Lafleur, Jean-Paul	300,00 \$
Bouclier de bataille industrie	3 096,65 \$	Lafleur, Stacy	107,36 \$
Beneva	1 729,56 \$	Leders, Richard	20,13 \$
Benson	25,25 \$	Les Éditions Wilson & Lafleur	924,00 \$
Fiducie BNC	1 491,48 \$	MacEwen Petroleum	3 768,13 \$
Calumet Media	172,46 \$	M cGuire, Mickey	97 536,90 \$
Douanes Canada	2 823,38 \$	Ministre du Revenu	7 293,52 \$
Quincaillerie Dale's Home	84,22 \$	Municipalité de Litchfield	1 000,00 \$
Deveau Avocats	1 835,00 \$	Municipalité d'Otter Lake	29 000,00 \$
Dubeau, Steven	41,48 \$	Banque Nationale	497,40 \$
Enseigne Pontiac	358,17 \$	Masse salariale	19 416,22 \$
Assurance FQM	272,50 \$	Pontiac Journal	143,72 \$
Fortin Lebel arpenteur	1 086,51 \$	Pontiac Printshop2	182,12 \$
Gauthier, Kathleen	57,34 \$	Purolator	25,64 \$
Gérard Labelle CPA inc	2 213,27 \$	Télébec	436,06 \$
Impression graphique	858,86 \$	Réfrigération T & J	212,42 \$
Groupe instantané santé	192,00 \$	Municipalité de Shawville	1 000,00 \$
École des Petits Ponts	150,00 \$		

Dont ce certificat est donné à Ladysmith, ce 12 novembre 2024.

\_\_\_\_\_  
Stacy Lafleur, directrice générale

ADOPTÉ

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme McIsaac a posé des questions concernant les élections et le budget, notamment concernant le taux d'imposition. M. et Mme Prophet ont demandé des renseignements sur le chemin Garner. M. Taylor a demandé des renseignements sur le règlement sur le nivellement des routes privées. Mme Renaud a demandé si le service d'incendie de Thorne resterait affilié à Pontiac Nord.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE  
**Résolution 178-12/2024**

Il est proposé par R. BLASKIE, appuyé par D. STAFFORD et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la séance soit levée à 20 h 10

ADOPTÉ

La prochaine séance ordinaire du Conseil aura lieu à 19 heures le 14 janvier 2025

\_\_\_\_\_  
Karen Kelly  
Maire sse

\_\_\_\_\_  
Stacy Lafleur  
Directrice générale

***La version française est la version officielle - La version française est la version officielle.***